



DIRECTION GENERALE
DES AFFAIRES ECONOMIQUES

B.P. 82 – 98713 PAPEETE
Fare Ute, Bâtiment des affaires économiques, 1^{er} étage
Tél. : 40 50 97 97 – Fax. : 40 43 44 77

E-mail : secretariat.dgae@administration.gov.pf
Internet : <https://www.service-public.pf/dgae/>

Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 -
le vendredi de 7h30 à 14h30

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION DE TOMBOLA MINUTE

I - CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

- * Nom de l'association :
- * Nom du Président :
- * Adresse géographique :
- * Boîte postale :
- * Numéro de téléphone :
- * Numéro de fax :
- * Objet de l'association :

*(Joindre une copie de la parution du bureau au Journal officiel de Polynésie française –
le bureau de l'association doit être à jour à la date de la demande – une enveloppe timbrée)*

II DEMANDE DE TOMBOLA MINUTE

- * Capital d'émission (**maximum 500 000 F CFP**) :
- * Nombre de billets :
- * Prix du billet (**maximum 1 000 F CFP**) :
- * Date du tirage :
- * Lieu précis du tirage :
- * Affectation précise des bénéficiaires :

*** Lots (la valeur de chaque lot ne peut excéder 200 000 F CFP)**

(Joindre impérativement à la demande la liste des lots avec indication de leur valeur – Pour les lots achetés, joindre une facture acquittée ou une facture proforma)

- 1) Montant total des lots (achetés et offerts) :
- 2) Montant des lots achetés :
- (Maximum 10% du capital d'émission)**

Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et s'engage à respecter les conditions de l'autorisation de tombola minute qui viendrait à lui être accordée.

Fait à

le

Signature du représentant légal de l'association

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des demandes d'organisation des tombolas.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération n° 99-164 APF du 30 septembre 1999 modifiée réglementant les lotteries organisées dans un but social, culturel, scientifique, éducatif ou sportif.

Les données à caractère personnel indiquées dans les documents transmis sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de l'activité de l'association.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 - 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.